

Réponse de Nora Saint-Gal
Candidate du Front de gauche dans la 6^e circonscription du Val-de-Marne

Au Comité Palestine 94 Nord

Madame la Présidente,

Poursuivant mon activité professionnelle, en parallèle d'une campagne électorale aussi courte qu'intense, c'est avec un délai, que je regrette, que je réponds aux questions que vous avez bien voulu m'adresser et qui émanent de la plateforme des ONG pour la Palestine.

Question : Que comptez-vous mettre en place pour que la coopération militaire et sécuritaire entre la France et Israël soit plus transparente et respectueuse du droit ?

Je suis favorable à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la coopération sécuritaire de la France et de l'Union européenne avec Israël, comme l'avait déclaré le Front de Gauche lors des élections présidentielles. Plus généralement, je crois que nous avons besoin d'examiner l'ensemble des coopérations militaires de la France : ces sujets doivent sortir de l'opacité dans laquelle ils sont aujourd'hui maintenus. Nous touchons là à une mission essentielle du Parlement : un débat annuel doit avoir lieu, dans son enceinte, sur les coopérations militaires et sécuritaires qu'entretient notre pays.

Question : Quelles mesures concrètes mettrez-vous en place pour une traçabilité des produits des colonies israéliennes en France et dans le reste de l'Union européenne ?


Au regard du droit international, la colonisation au-delà des frontières de 1967 est illégale donc tout commerce et tout investissement qui la favorisent le sont également. Face à ce principe, toute entreprise qui conclut des contrats en contradiction avec le droit international doit immédiatement cesser son activité sous peine de sanction. Je souhaite qu'une liste des entreprises comme Alstom, Veolia ou Orange/France Télécom, qui favorisent la colonisation, par leur implantation et leur activité dans les territoires colonisés, soit dressée et rendue publique. Cela fait partie des pressions que la France peut exercer afin d'agir en faveur d'un règlement politique qui puisse garantir l'édification d'un Etat palestinien indépendant, vivant en paix à côté de l'Etat d'Israël.

Question : Voteriez-vous une résolution demandant à la France de reconnaître de manière explicite et directe l'Etat de Palestine ?

Je m'associerai à toutes les actions qui permettront la reconnaissance d'un Etat palestinien viable et indépendant dans les frontières de 1967, qui sera admis de plein droit aux Nations-Unies, dès l'Assemblée générale de 2012. Les députés européens du Front de Gauche ont déjà eu l'occasion de l'affirmer.

Quant au statut de Jérusalem-Est, je vous fais part de mes interrogations sur la pertinence et la viabilité, à plus ou moins long terme, d'une séparation de la ville. Ne pourrait-on pas envisager un statut international pour cette ville qui, par son histoire, appartient à toute l'humanité ? Comprenez bien que je ne fais pas de cette position un préalable et que je la pose vraiment comme une interrogation personnelle.

Si je suis élue députée, tous les promoteurs d'une paix juste et durable en Palestine et en Israël pourront compter sur mon soutien et ma détermination pour agir en ce sens, au Parlement.

Bien amicalement,


Nora Saint-Gal.